

propre surveillant. Ils nous ont dit que \$2,000 par année suffiraient au fonctionnement.

M. FOSTER : Sous le contrôle d'un comité des universités ?

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Oui, avec un représentant du bureau de la Marine. J'ai l'intention de nommer M. le commissaire Prince.

M. FOSTER : C'est bien.

UN INCIDENT

Nous ne croyons pas devoir laisser ignorer à nos lecteurs un incident fort désagréable dans lequel nous nous sommes trouvés engagé bien malgré nous.

Nos lecteurs se rappellent-ils ce petit article, intitulé *Un spectacle féerique à Québec*, que nous avons publié dans notre livraison du mois d'août ? De façon très légère et pour dérider un peu les gens, nous nous étions étonnés de voir un grave savant, comme M. Acloque, décrire dans le *Cosmos* le spectacle féerique que présente, dans les environs de Québec, la pêche de l'anguille aux flambeaux, lorsqu'en réalité il ne se pratique rien de tel à Québec.—Or, quelle n'a pas été notre surprise de lire, dans le *Cosmos* du 24 septembre, l'article que voici, où nous sommes tout simplement taxé d'injustice !

"A PROPOS DE LA PÊCHE DE L'ANGUILLE

"Le numéro d'août du *Naturaliste canadien*, de Chicoutimi, m'arrive, et j'y vois, comme article de rédaction, un écrit intitulé : *Un spectacle féerique à Québec*. L'auteur de cet article semble surpris de ce que rapporte M. A. Acloque dans le *Cosmos*, numéro du 16 juillet, à propos de la pêche à l'anguille dans les environs de Québec. Je n'ai pas l'avantage de recevoir le *Cosmos*, et n'ai conséquemment pu lire en entier l'article de votre savant collaborateur. Mais la critique que l'on a faite, dans le *Naturaliste canadien*,